

De l'histoire de la langue française : quelle(s) leçon(s) pour les Etats multilingues francophones africains ?

Ousséni Sore^{*}
&
Bernard Kabore

Résumé

Dans le présent article, nous nous intéressons à la question de la gestion du multilinguisme dans les Etats francophones africains. La recherche s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique appliquée et traite particulièrement de la glottopolitique (Guespin et Marcellesi). Elle interroge l'histoire de la langue française et cherche à savoir dans quelle mesure ce récit linguistique pourrait inspirer les décideurs politiques africains dans leur volonté d'émancipation des langues africaines. L'étude s'appuie essentiellement sur la politique linguistique du Burkina Faso. Il ressort de l'analyse qu'en dépit de la complexité linguistique qui caractérise ces pays, une volonté politique peut conduire à la mise en œuvre d'une politique linguistique efficace et efficiente au profit des langues africaines et partant des langues burkinabè. Et la nouvelle politique linguistique du pays constitue une amorce de la gestion du patrimoine linguistique de ce pays même si des défis restent à relever.

Mots-clés : Etats, multilinguisme, langues africaines, français, politique linguistique.

Abstract

In this research work, we are interested by multilingualism issue in francophone african countries. The study is focused on applied linguistics and especially language policy (Guespin and Marcellesi). It questions French language history and tries to understand how this linguistic account can inspire african political leaders in their desire to emancipate african languages. The study is essentially based on Burkina Faso language policy. It appears from our analysis that despites the complex linguistic situation of these countries, a real political will can lead to an effective and efficient language policy for the well-being of african language as well as

^{*} Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso), sorehussein@gmail.com

Burkina Faso's ones. And the new language policy of this country constitutes an outset in the management of linguistic patrimony of this country even if some challenges must be overcome.

Keywords: States, multilingualism, african languages, French, language policy.

Introduction

La quasi-totalité des Etats francophones africains sont caractérisés par une situation de multilinguisme (Halaoui). Cette pluralité linguistique a toujours milité en faveur du maintien de la langue du colonisateur _le français_ comme principal outil de communication officielle. De ce fait, les politiques linguistiques allant dans le sens de la promotion des langues nationales africaines se sont heurtées, depuis le lendemain des indépendances formelles, à des obstacles majeurs, supposés ou réels.

Le Burkina Faso, pays multilingue ayant conservé le français comme principale langue, n'est pas resté en marge de cette réalité. La question du choix de la/des langue(s)⁶⁴ à promouvoir a constamment été au centre de débats contradictoires (Nikiéma). En effet, le principal argument brandi de toute part demeure la multiplicité des langues. D'où l'option minimaliste du maintien du français dans toutes les sphères de la société burkinabè.

Dans la présente réflexion, nous nous intéressons à la langue française dans sa trajectoire linguistique ; laquelle trajectoire pourrait inspirer les Etats africains multilingues dans leur politique de promotion des langues locales. Au regard de la réflexion que suscite le sujet convoqué, nous formulons les questions suivantes :

- quels sont les facteurs qui ont favorisé l'hégémonie du français ?
- quels enseignements les Etats africains multilingues peuvent-ils tirer de l'histoire de la langue française ?

Il résulte de ces questions qui résument notre problématique, les hypothèses suivantes :

- les facteurs qui ont favorisé l'hégémonie de la langue française sont de deux ordres : l'engagement politique et le rôle prépondérant joué par les intellectuels ;

⁶⁴ Au regard du multilinguisme qui caractérise le Burkina Faso, les principales difficultés qui se sont toujours posées en matière de promotion des langues pourraient se résumer aux questions ci-après : quelle(s) langue(s) promouvoir ? Combien de langues faut-il promouvoir ?

- les enseignements que les Etats africains multilingues peuvent tirer sont à la fois d'ordres politique et linguistique.

A cet égard, nous visons dans la présente réflexion, d'analyser d'une part, les facteurs qui ont milité en faveur de la suprématie du français et d'autre part, d'identifier les enseignements que les Etats africains multilingues peuvent tirer de ce récit linguistique.

1. Cadres théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique de référence

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la glottopolitique. Nous référant à Guespin et Marcellesi, la glottopolitique s'occupe des phénomènes micro et macro-langagiers : elle va des actes minuscules (prétendre parler la vraie langue, détenir la norme, réprimer verbalement l'usage d'une langue minorée) jusqu'aux interventions du pouvoir politique sur la langue. C'est cet aspect qui est concerné dans la présente étude car, à travers le cas du français, nous voulons montrer le rôle de certains acteurs glottopolitiques dans l'affirmation de ladite langue.

1.2. Cadre méthodologique

Pour atteindre nos objectifs et vérifier nos hypothèses, nous nous sommes basés sur l'étude documentaire essentiellement. De ce fait, notre démarche se veut descriptive et analytique. Dans un premier temps, il s'est agi de prendre connaissance du récit historique de la langue française en nous focalisant à la fois sur le rôle du politique et celui de l'intellectuel.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à la question de la gestion des langues dans l'Afrique francophone post-coloniale. Cette analyse s'est focalisée sur la politique linguistique burkinabè, des indépendances jusqu'à nos jours. En interrogeant l'environnement sociolinguistique du Burkina Faso, nous avons surtout cherché à savoir la démarche idoine qu'il faut pour une réelle émancipation des langues nationales de ce pays.

2. Aperçu historique de la langue française

Cette section de notre recherche n'a pas pour but de retracer toute l'histoire de la langue française. Nous nous intéressons au passage du latin au français, aux actes majeurs de la politique linguistique qui ont conduit à la stabilisation de la langue française_ ainsi qu'aux rôles fondateurs joués par les intellectuels.

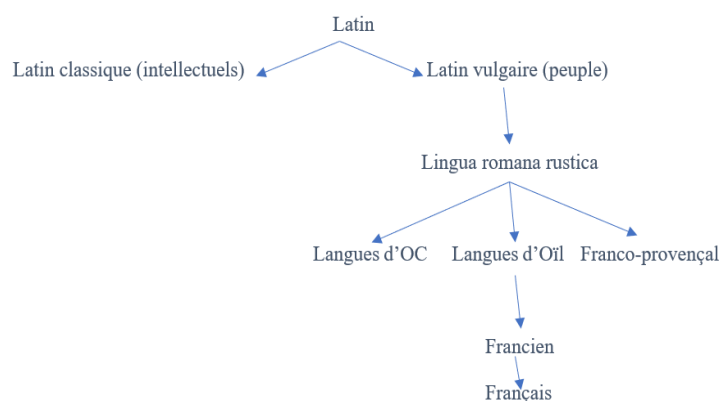
2.1. Du latin au français

Le passage du latin au français s'est fait par la conquête romaine de la Gaule qui a vu l'introduction de la langue latine sur ce territoire. C'est vers 52 avant J.C. que les Romains envahissent la Gaule. Ce territoire était initialement occupé par les Celtes (500 av. J.C), un peuple parlant le gaulois, langue qui constitue le fond indigène du français. Qu'on se souvienne de "*Nos ancêtres les Gaulois*" (Calvet), premier manuel utilisé pour l'enseignement du français. La langue gauloise va disparaître au profit du latin tout en laissant des traces dans cette langue dominante. Ce qui va engendrer une situation de substrat linguistique qui se veut une conséquence linguistique du contact des langues qui veut qu'en disparaissant, une langue dominée laisse des empreintes sur la langue dominante.

Après la chute de l'empire romain en 476, les Francs envahissent la Gaule et y introduisent leur langue, le francique. Cette langue n'arrive pas à s'imposer face au latin. Toutefois, elle laisse des traces linguistiques importantes dans le latin conduisant au phénomène de superstrat linguistique c'est-à-dire l'ensemble de faits linguistiques propres à une langue qui, introduite sur une nouvelle aire linguistique, disparaît en laissant des traces dans la langue du milieu, ici le latin.

Devenu langue dominante, le latin va connaître une dynamique qui conduira à deux variantes linguistiques : le latin classique (parlé par les intellectuels) et le latin vulgaire (parlé par le peuple). Le latin populaire va connaître des changements linguistiques importants pour se muer en *lingua romana rustica* (langue romane rustique) qui va se scinder en langue d'Oc et en langue d'Oïl dont l'un des dialectes, le dialecte de l'île de France, le francien_ sera choisi comme dialecte de référence qui conduira plus tard au français. Dès lors, les autres variétés et dialectes présents sont considérées comme des "patois". Nous résumons le passage du latin à la langue française dans le schéma ci-après :

Figure 1 : Passage du français au latin



Cette transition du latin au français a été possible, en grande partie, grâce aux actions politiques capitales posées par les acteurs étatiques allant dans le sens de la recherche d'une indépendance identitaire et linguistique.

2.2. Les actes majeurs de l'histoire du français

Si la langue française, dans sa constitution et son évolution, a connu un certain essor, c'est grâce en grande partie aux actes majeurs qui ont été pris par les acteurs politiques (Chaurand). Nous retenons deux actes essentiels qui ont contribué à libérer le français des jougs de la langue latine.

Par le biais du *Concile de Tours (813)* sous le règne de Charlemagne, le français est reconnu comme langue officielle en lieu et place du latin. Ce qui constitue un acte majeur en termes de glottopolitique dans la mesure où l'on valorise le français en lui conférant un statut officiellement reconnu dans les textes fondamentaux de l'Etat.

L'autre acte fondateur demeure *L'Ordonnance de Villers-Cotterêts*, signée par François 1^{er} le 10 août 1539. En effet, ce traité symbolise l'entrée du français dans la juridiction et en son article 111, il est exigé que tous les documents officiels soient rédigés en français, désormais langue de droit et de l'administration. Il reste par ailleurs à savoir la part contributive jouée par les intellectuels français dans la quête d'émancipation de leur langue.

2.3. Rôle des intellectuels

Au-delà des actes politiques, les savants français ont joué un rôle primordial dans la politique linguistique visant l'épanouissement de la langue française.

Au 16^e siècle, le français atteint un niveau d'évolution qui mérite qu'il soit enrichi afin de rivaliser avec le latin. Les écrivains de la Pléiade dont les représentants les plus illustres sont Pierre de Ronsard et Joachim Du Bellay démontrent à travers des textes l'autonomie du français. Le manifeste *Défense et illustration de la langue française* paraît en 1549 sous la plume de Du Bellay en vue de contribuer à enrichir le français par des emprunts et créations lexicales. Le sentiment qui anime tous les écrivains et défenseurs de la langue française demeure le même : enrichir le français pour asseoir son indépendance.

Aussi, avec la création de l'Académie française, il est confié à Claude Vaugelas la rédaction du dictionnaire de l'Académie dont la première édition paraîtra en 1694 pour fixer le sens des mots. Dans la même dynamique, il fonde la doctrine du "*bon usage*" en vue d'épurer le français dans ses *Remarques sur la langue française* (1647).

Au regard des efforts consentis en faveur de la langue française, il nous semble évident que n'eût été l'intervention de l'élite politique et intellectuelle, le français aurait difficilement atteint le niveau de prestige dont elle fait preuve.

Il ressort de ce qui précède que la langue française s'est forgée par le biais d'une volonté politique réelle en faveur de ladite langue. Une histoire linguistique qui devrait inspirer les Etats africains en vue d'une souveraineté linguistique et identitaire. Dès lors, quels enseignements pouvons-nous tirer de l'engagement des politiques et des intellectuels français ayant conduit à la suprématie du français aujourd'hui ?

3. Quelles leçons pour les Etats multilingues africains ?

A l'analyse, sans prétendre être exhaustif, les Etats africains multilingues pourraient tirer trois principales leçons du récit historique de la langue française.

3.1. Première leçon : la France, un pays multilingue

Chevalier fait remarquer que « usqu'à la révolution de 1789, la majorité des Français parlent dialectes ou patois, selon les trois

groupements (langues d'oïl, d'oc ou franco provençal) » (80). C'est par le biais de la révolution que le français a pu s'imposer comme seule langue de la république. Toutefois, il serait aberrant de penser qu'aujourd'hui la France est un pays monolingue au sens strict du terme. Car, à côté de cette langue tant prônée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur coexistent des langues "dites régionales" comme le basque, le breton, l'alsacien, l'occitan, etc. que l'Etat tente tant bien que mal de valoriser puisqu'en 1951, la loi Deixonne autorisait déjà l'enseignement de ces langues dans les écoles. Si cette loi a tenté de régulariser la situation des langues régionales, force est de constater que ces langues demeurent encore sans statuts officiels. Si cet Etat est incapable de prôner la diversité linguistique sur son propre territoire, comment pourrait-elle le cautionner ailleurs dans ces anciennes colonies ? Rappelons que la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* qui vise à protéger les minorités linguistiques n'a pas été ratifiée jusque-là par la France (Conseil de l'Europe). A cet effet, les propos du linguiste français Claude Hagège dans l'*Express du 12 avril 2007* se veulent interpellateurs : « Si nous voulons défendre la francophonie et être crédibles, cela suppose d'abord que la France montre qu'elle respecte chez elle sa propre diversité linguistique ». De toute évidence, la politique linguistique française prône un monolinguisme absolu avec le français comme langue hégémonique en dépit du plurilinguisme qui caractérise le pays.

Alors, il apparaît clairement que le multilinguisme, qui semble être un facteur inhibant la promotion des langues nationales est un faux argument. Il est évident que toute politique linguistique fait appel à un choix de langues. Toutefois, il ne s'agit pas de s'inscrire dans une dynamique de glottophagie qui viserait à tuer les autres langues non choisies. La réflexion à mener et les propositions glottopolitiques à faire doivent viser à déterminer les meilleures conditions possibles d'exploitation du bilinguisme qui caractérise notre pays, car, « si le multilinguisme est bien une réalité évidente de notre milieu culturel, l'émergence de langues véhiculaires [qu'il faille prôner] est également une réalité tout aussi incontournable » (Nikiéma 218).

3.2. Deuxième leçon : le rôle des linguistes

Il s'agit de rendre à César ce qui est à César. La gestion des langues en contexte de bi-/plurilinguisme ne saurait être l'apanage de tous. Certes,

nous restons convaincus que les linguistes et autres spécialistes s'intéressant à la question des langues ne détiennent pas les clés de la politique linguistique. Néanmoins, ils ont un rôle de premier rang à jouer en tant que spécialistes. Et il faudrait faire des linguistes des alliés et leur devoir cette responsabilité au niveau opérationnel. Cette tâche, les linguistes l'ont sans répit assumée même si leurs avis n'ont pas toujours été pris en compte de façon satisfaisante.

Aux premières heures des indépendances, le principal prétexte qui a prévalu au maintien du français comme langue de souveraineté nationale est l'insuffisance de ressources matérielles et intellectuelles nécessaires au développement des langues nationales en vue de leur adaptation aux réalités modernes. Dès lors, il fallait mettre en place des institutions à même de fournir des ressources humaines de ces langues. Si de tel argument, dans une moindre mesure, pouvait se comprendre à l'époque, il est inconcevable que les faits demeurent en l'état. En effet, depuis la création du premier département de linguistique en 1974, des efforts et non des moindres ont été faits par les linguistes pour l'instrumentalisation des langues burkinabè par le biais des travaux de description linguistique qui ont conduit à leur doter d'un alphabet. Il est créé en 1969 la commission nationale des langues voltaïques et la mise en place des sous-commissions pour les différentes langues burkinabè à partir de 1970⁶⁵.

Aujourd'hui, les recherches des linguistes ont permis d'instrumentaliser une frange importante des langues burkinabè parmi lesquelles au moins dix langues sont utilisées actuellement dans l'enseignement bilingue aussi bien par l'Etat que les promoteurs privés. Dans leur choix de langues, les principaux critères retenus par les promoteurs des écoles bilingue sont : le poids démographique, la véhicularité, la couverture géographique, l'utilisation dans l'alphabétisation des adultes et l'état de description et d'instrumentalisation de la langue (Nikiéma et Paré). Les deux derniers critères montrent à souhait le rôle prépondérant que jouent les linguistes dans la valorisation des langues. Il est à noter que le nombre de langues utilisables dans l'enseignement bi-plurilingue reste ouvert dans la mesure où d'autres langues remplissant ces

⁶⁵ Il s'agit des sous-commissions nationales du moore (23 janvier 1970), du jula (15 juillet 1971), du gulmancéma (26 juin 1973), du bwamu (2 octobre 1974), du fulfulde (25 janvier 1975), du dagara et du kasim (10 mars 1975), du bobo (23 mars 1976), du lobiri (15 avril 1976), et du san (08 juin 1976). On dénombre actuellement 26 sous-commissions nationales des langues (NIKIEMA, 1998b).

critères ne sont pas encore prises en compte. Au-delà, depuis 1979 au moins les linguistes et intellectuels intéressés par les questions linguistiques se sont prononcés sur la problématique des langues burkinabè dans la gestion de la cité (Nikièma)⁶⁶. A cet effet, l'inclusion de tous les citoyens Burkinabè dans les débats publics passe aussi par le rôle que ceux-ci devront jouer dans les questions liées à la citoyenneté démocratique. En d'autres termes, il faudra faire en sorte que les individus deviennent de véritables citoyens capables d'exprimer leurs avis, c'est-à-dire des citoyens actifs, des producteurs d'informations et non des destinataires passifs (Kabore 219).

De toute évidence, il ressort que les linguistes ont joué leur partition dans le processus d'émancipation des langues nationales à travers leurs productions intellectuelles. Mais, force est de constater qu'ils ne détiennent pas le pouvoir de résolution qui revient à l'Etat, aux décideurs politiques.

3.3. Troisième leçon : le rôle des décideurs politiques

En matière de politique linguistique, seul l'Etat détient le pouvoir décisionnel. Pour amorcer une émancipation réelle des langues nationales, il y a lieu que l'on sorte de la politique linguistique de façade pour poser des actes concrets. En effet, les politiques linguistiques amorcées par la majorité des Etats francophones africains depuis leur accession à l'indépendance formelle restent encore au stade embryonnaire. Pour le cas du Burkina Faso par exemple, des efforts ont été faits en matière de politique linguistique, mais beaucoup reste encore à faire. Nous n'avons donc pas la prétention de remettre en cause les efforts consentis en la matière. Toutefois, nous notons que les actes restent jusque-là sectoriels et non holistiques. Or, on le sait bien, en matière de gestion des langues, seule une vision globale permet d'asseoir une politique linguistique fiable au bénéfice des langues nationales. Cette réalité demeure la même chez les acteurs politiques dans leurs programmes et projets de société :

Les partis politiques légalement qui ont en charge la gestion de l'Etat, ou qui sont supposés l'assumer, ont une

⁶⁶L'auteur revient dans son article sur les débats qui ont eu lieu sur les langues burkinabè à l'époque et le rôle que devraient jouer ces langues après les indépendances. Tour à tour, il passe en revue les différentes propositions, débats et points de vue émis par les intellectuels.

vision sectorielle de la valorisation des langues nationales ou simplement une approche culturaliste et non une valorisation dynamique d'un potentiel vivant car une langue est un fait social total c'est-à-dire un phénomène qui mobilise l'ensemble des paramètres sociaux et qui fonctionnent dans l'ensemble de la société. (Kabore et Sawadogo 28)

Selon ces auteurs, à l'exception du PCR (Parti communiste révolutionnaire voltaïque, parti clandestin), les autres partis et formations politiques burkinabè ont une vision restrictive de la promotion des langues nationales. Les actions étatiques allant dans le sens de la promotion des langues nationales peuvent être classées en deux catégories : elles sont soit utilisées dans le système éducatif comme moyens pour faciliter l'enseignement/apprentissage du français, soit dans le système éducatif non formel à travers l'alphabétisation fonctionnelle qui, en réalité, ne confère aucun avantage socio-économique aux bénéficiaires. Des réalités qui confortent le français dans son statut hégémonique et légitime les représentations péjoratives que les locuteurs construisent autour des langues nationales. C'est dire qu'il faudrait désormais avoir un regard global, condition *sine qua non* d'une politique linguistique qui contribue à valoriser véritablement les langues nationales burkinabè. Il faudra qu'on puisse les introduire non seulement dans le système éducatif à travers l'enseignement, mais qu'elles puissent également s'exprimer dans l'administration, dans l'appareil judiciaire et dans tous les secteurs régissant la vie sociale et économique du pays. Faisons de ces langues des outils et moyens de développement !

Le constat qui se dégage est qu'il n'existe pas de politique linguistique claire qui puisse conférer aux langues nationales une entrée officielle dans les institutions burkinabè. Dès lors, des défis et non des moindres sont à relever. Ainsi, dans l'optique d'amorcer une véritable politique de valorisation des langues nationales burkinabè, nous devons quitter le terrain des intentions pour asseoir une véritable politique linguistique à travers des actes forts, réalistes et réalisables.

4. Défis et perspectives

En matière de gestion des langues, l'Etat burkinabè s'est inscrit dans une dynamique de politique linguistique de confirmation en conservant le français comme seule et unique langue de souveraineté

nationale. Et les deux premiers actes fondamentaux, la constitution de 1960 et celle de 1970 confirment l'hégémonie du français en lui conférant le statut de « *langue officielle est le français* », sans mentionner aucune autre langue burkinabè. Il a fallu attendre jusqu'en 1977 (constitution de la troisième république) où les langues nationales feront leur apparition pour la première dans la loi fondamentale du pays : « *la langue officielle est le français. Une loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales* ». Cette stipulation sera reconduite dans la constitution de juin 1991 (article 35) qui reste valable jusqu'à nos jours. Ainsi, la promesse d'une loi fixant les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales burkinabè ne verra le jour qu'en 2019, soit 40 ans après.

4.1. La nouvelle politique linguistique et les espérances

Depuis l'ajout du volet promotion des langues nationales (PLN) dans les attributions du ministère en charge de l'éducation nationale, le Burkina Faso semble s'inscrire dans une nouvelle dynamique glottopolitique. Cet acte a conduit à l'adoption de la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant « loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso » et sa promulgation par le décret n°2019-0600/PRES. L'on note en substance la création du Secrétariat Permanent de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education à la Citoyenneté (SP-PLNEC).

En effet, cette institution va donner lieu à la mise en place d'une nouvelle politique linguistique qui dégage des perspectives d'utilisation, de promotion et de valorisation des langues nationales. Cet ensemble d'événements, de choix politiques marque une nouvelle ère de la gestion du patrimoine linguistique du pays et constitue de ce fait, un tournant décisif pour l'histoire linguistique de ce pays, qui semblait, depuis belle lurette, avoir peur de ses propres langues (Napon).

Une analyse de l'environnement sociolinguistique donne une lueur d'espoir quant à l'aboutissement d'une telle vision de politique linguistique. En matière de gestion de la question linguistique, l'on sait combien les opinions des acteurs concernés restent déterminantes. A cet effet, l'enquête menée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique linguistique montre une population majoritairement ouverte à l'apprentissage des langues des autres :

Sur l'ensemble des enquêtés, le jula (33,6%), le moore (33,4%) et le français (6,2%) sont les trois principales langues que les populations accepteraient apprendre au cas où la langue de leurs groupes ethniques ne serait pas retenue. [...] En ce qui concerne les langues à promouvoir à côté du français, 67% des enquêtés ont choisi le moore, 66% le jula et 36% le fulfulde. Respectivement 12%, 11% et 7% des enquêtées ont choisi le bwamu, le gulmacema et le lobri (sic). Les autres langues sont indexées par moins de 5% des enquêtées comme des langues à promouvoir à côté du français. (Menapln 38).

Qu'il s'agisse des langues à promouvoir ou des langues que les locuteurs souhaiteraient apprendre, les choix ont porté sur les trois principales langues de grande communication que sont le moore, le jula et le fulfulde. Ce qui écarte de *facto* la thèse de l'irrédentisme linguistique longtemps brandi comme un obstacle majeur à la valorisation des langues nationales.

Par ailleurs, d'importantes ressources scientifiques et didactiques restent disponibles pour l'utilisation des langues burkinabè dans l'enseignement bi-/plurilinguisme. En effet, les efforts scientifiques ont conduit à la description et à la codification de trente-trois langues sur les cinquante-neuf parmi lesquelles douze langues sont déjà suffisamment documentées, à savoir moore, jula, fulfulde, gulmancéma, dagara et lyélé, bwamu, cerma, lobiri, kassim, nuni et bissa.

Si les situations politique, linguistique et socioculturelle restent favorables à la réussite de cette nouvelle politique linguistique, donc salvatrice, elles laissent néanmoins entrevoir des défis majeurs à relever.

4.2. Les défis majeurs : ce qu'il faut faire

Le principal défi auquel le Burkina Faso fait face en matière de gestion des langues demeure la redéfinition et la mise en place d'une politique linguistique explicite et cohérente qui définit clairement les statuts et les rôles que devront jouer les langues nationales dans le processus de développement du pays. Il faudrait ainsi s'inscrire dans une démarche offensive. Certes, l'adoption récente de la nouvelle loi sur la promotion et l'officialisation des langues nationales constitue une amorce. Encore, faut-il que l'intention se transforme en acte réel qui verra enfin des langues burkinabè accéder au rang de langues officielles.

Le moindre mal serait de commencer par les langues de grande communication que sont le moore, le jula et le fulfulde qui, à elles-seules, couvrent les besoins de communication de la majorité des Burkinabè, parlées par plus de 63 % de la population. Par ailleurs, les autres langues parmi les 17 langues couvrant les besoins langagiers de plus de 93% de la population burkinabè (Kano) pourraient bénéficier du statut de langues provinciales ou régionales (Nikièma).

Aussi, si les langues nationales burkinabè sont péjorées et marginalisées et donc victimes de perceptions défavorables par rapport au français, c'est parce qu'elles n'offrent pas des avantages socio-économiques. Alors, leur assigner des fonctions valorisantes qui leur confèrera une plus-value sociale constitue un des meilleurs moyens pour contrer et faire disparaître à terme ces perceptions péjoratives. Il y a lieu de redéfinir la politique de l'enseignement bi-/plurilingue. En la matière, le Burkina Faso dispose d'une expérience pertinente d'éducation bilingue qui pourrait être capitalisée pour asseoir une politique d'enseignement des langues nationales à tous les niveaux du système éducatif et de l'utilisation optimale de celles-ci dans divers secteurs de la vie nationale. C'est à prix que l'on fera des langues nationales burkinabè des leviers pour un développement participatif avec le concours de tous les citoyens burkinabè, quelle que soit leur langue.

Conclusion

Cette recherche a eu pour objectif de réfléchir sur la question de la politique linguistique des Etats multilingues francophones africains en s'appuyant sur l'histoire de la langue de l'ex-colonisateur, le français. Nous avons pu ainsi passer en revue la chronologie linguistique de la langue française en nous focalisant sur ses axes et actes majeurs. Un récit linguistique, qui bien analysé, devrait inspirer les décideurs politiques africains dans leur désir d'émanciper leurs langues. Pour ce faire, l'étude s'est appesantie sur le cas de la politique linguistique du Burkina Faso.

Les questions de politiques linguistiques font appel à un cortège d'acteurs. L'on ne saurait donc nier le rôle que les linguistes, les didacticiens, les psychopédagogues et pédagogues, les intellectuels, épris de la promotion des langues africaines devraient à cet effet. En revanche, il est indéniable de savoir que si la parole de ces acteurs est libre, elle est néanmoins contrainte par les actions de l'Etat. Quand bien même des

propositions les plus pertinentes seront faites par les linguistes, il appartiendra toujours à l'autorité politique de prendre la dernière décision. C'est pourquoi, il convient de faire le diagnostic sans complaisance du maintien de la langue française comme seule et unique langue de souveraineté nationale, donc ayant droit d'être citée, bénéficiant de tous les privilèges, depuis plus d'un siècle et d'en tirer les conséquences objectives en matière de développement socio-économique, identitaire et culturel.

Travaux cités

- Calvet, Louis-Jean. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette Littératures. (1987, 1^{re} édition), 1999.
- Chaurand, Jacques. *Histoire de la langue française*. Que sais-je ? Paris, PUF, 1993.
- Chevalier, Jean-Claude. « La France, pays monolingue ou multilingue ? » *Synergies Italie*, N°5, 2009, p.79-85.
- Conseil, de l'Europe. *La charte européenne des langues régionales et minoritaires*, 1992.
- Guespin, Louis & Marcellesi, Jean-Baptiste. « Pour la glottopolitique ». *Langages*, 21^e année, N°83, pp.5-34. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1986_num_21_83_2493 (Consulté le 27/04/2022), 1986.
- Halaoui, Nazam. *Langues et systèmes éducatifs dans les Etats francophones d'Afrique subsaharienne. Un état des lieux*. Condé-sur-Noireau (Calvados), Editions Autrement, 2005.
- *Politique linguistique. Faits et théorie*. OIF-Ecriture, 2011.
- Kabore, Bernard & Sawadogo, Issaka. « Les partis politiques (officiels et non officiels), idéologies et représentations des langues nationales au Burkina Faso ». In *Revue Electronique Internationale des Sciences du Langage (REISL N°2)*. Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2019, p.10-48.
- Kabore, Bernard. « Plurilinguisme et citoyenneté démocratique au Burkina Faso ». In *Cahiers du CERLESHS N°32, Tome XXIV*. Université de Ouagadougou (UO), 2009, p. 219-240.
- Kano, Hamidou. « Les langues nationales parlées dans les ménages au Burkina. Une analyse des données observées au recensement de la population de décembre 1985 ». In *DGINA : Les langues nationales*

- dans les systèmes éducatifs du Burkina Faso : état des lieux et perspectives.* Actes du colloque organisé du 2 au 5 mars 1993 à Ouagadougou. Ouagadougou, 1994, p. 25-34.
- Menapln. *Loi n°033-2019/AN portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso.* Ouagadougou, MENAPLN, 2019.
- *Politique linguistique du Burkina Faso 2021-2030.* Version de travail. Ouagadougou, MENAPLN, 2021.
- Napon, Abou. « Langues nationales et éducation : pourquoi a-t-on peur des langues nationales au Burkina Faso ». In *Actes du colloque inter-universitaires sur la coexistence des langues en Afrique de l'Ouest*, Université de Cape Coast, Ghana, 2008, p.1-16.
- Nikiema, Norbert. « Problématique de l'utilisation des langues nationales à l'école dans le contexte de conflit des intérêts de classes au Burkina Faso ». *Cahiers du CERLESHS* N°12, Université de Ouagadougou, 1995, p. 213-235.
- « Les langues nationales dans l'administration pour la bonne gouvernance et la participation démocratique ». In *Actes du 5e colloque interuniversitaire sur la coexistence des langues en Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, 27-30 septembre 2004, Cahiers du CERLESHS*, 5e numéro spécial (NAPON, A. éd), Université de Ouagadougou, 2000, p. 45-72.
- « Bibliographie annotée de propos et prises de positions de nationaux sur les langues nationales dans l'éducation au Burkina Faso ». In *Mélanges en l'honneur du professeur Coulibaly Bakary, Cahiers du CERLESHS*, 2e numéro spécial (NIKIEMA, N. éd), Université de Ouagadougou, 2005, p. 107-122.
- Nikiema, Norbert & Kabore/Pare, Afsata. « Burkina Faso ». In *Les langues de scolarisation en Afrique francophone. Enjeux et repères pour l'action*, Université de Ouagadougou, 2010, p. 190-308.

Comment citer cet article/How to cite this article:

MLA: Sore, Ousséni, and Kabore Bernard. "De l'histoire de la langue française : quelle(s) leçon(s) pour les États multilingues francophones africains ?" *Uirtus*, vol. 2, no. 2, Aug. 2022, pp. 190–204. <https://doi.org/10.59384/uirtus.2022.2645>.